

Plusieurs institutions (OAA, OIT, UNESCO et OMS) établissent le barème des cotisations suivant les principes généraux qu'appliquent les Nations Unies en pareils cas. L'OACI, l'IMCO, l'UIT, l'UPU et l'OMM fondent en partie leurs calculs sur l'intérêt et l'utilité que présentent leurs services pour chaque État membre. La BIRD, la SFI, l'AID et le FMI n'opèrent pas de prélèvements réguliers; les avances de fonds de leurs membres consistent plutôt en des prêts aux pays en voie de développement qui veulent mettre en oeuvre des projets approuvés d'expansion. Dans les quatre grandes institutions financières, dont le Canada est un souscripteur important, les frais d'exploitation sont couverts par les intérêts sur les prêts consentis aux pays à faible économie.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a essentiellement pour fonctions de faciliter l'investissement de capitaux à des fins productives; de favoriser les investissements privés au moyen de garanties ou de participation à des prêts effectués par des particuliers; enfin, de consentir des prêts, à défaut de capitaux privés offerts à des conditions raisonnables. L'AID, affiliée à la Banque, a pour but essentiel de favoriser le développement économique en accordant des prêts, les seuls que la Banque puisse accorder, à des conditions moins rigoureuses, mais aussi moins onéreuses pour la balance des paiements que les prêts ordinaires. La Société financière internationale est également affiliée à la Banque et favorise le développement des entreprises de production. Elle investit ses fonds propres en association avec les capitaux privés lorsque ceux-ci sont rares ou ne seraient pas prêtés à des conditions raisonnables. Elle joue aussi le rôle d'une chambre de compensation où sont centralisées les demandes de capitaux et les offres de capitaux privés d'origine nationale ou étrangère. Enfin, elle participe, au besoin, au recrutement des administrateurs ou des spécialistes. Les opérations effectuées par le Fonds monétaire international sont d'un tout autre caractère. Il offre à ses membres la possibilité de collaborer et de se consulter sur des questions monétaires. Il s'efforce de stabiliser et de libéraliser les structures d'échanges, d'instaurer un système multilatéral de paiements et vise à assurer l'expansion équilibrée du commerce international.

En plus de leurs cotisations aux programmes courants des Institutions spécialisées, les États membres consentent souvent des contributions extraordinaires exigées par des programmes d'aide spéciaux destinés à résoudre des problèmes particulièrement urgents et à remédier à de graves pénuries dans différentes régions du monde. Parmi ces programmes spéciaux, on peut mentionner la lutte contre la faim menée par l'OAA, la campagne contre la malaria de l'OMS (intégrée aujourd'hui au budget régulier de cette institution) et le Programme alimentaire mondial (PAM) organisé en 1963 en tant que programme commun avec l'ONU et la FAO. Le Canada a contribué généreusement à tous ces programmes. Depuis la création du Programme alimentaire mondial dont le Canada a été coparrain, notre pays a pris rang parmi les principaux participants aux programmes multilatéraux d'aide alimentaire. Il s'est engagé à verser 30 millions de dollars pour la période 1966-1968 et se place immédiatement après les États-Unis. Le PAM assure entre autres choses la fourniture de produits alimentaires. Il finance par ce moyen des projets déterminés de développement économique et social dans les pays en voie de développement. Il fournit aussi de l'aide alimentaire d'urgence à l'occasion de catastrophes nationales.

Les montants officiels des versements et cotisations du Canada à l'ONU et aux institutions spécialisées ne comprennent naturellement pas les dons généreux des particuliers ou des organismes privés canadiens. Les citoyens